



DEVENEZ
PARTENAIRE
DE CESI ÉCOLE
D'INGÉNIEURS



Taxe d'apprentissage

Dynamisez votre capital compétences en soutenant la formation de vos futurs ingénieur-e-s !

Des ingénieur-e-s immédiatement opérationnels

CESI École d'Ingénieurs forme des ingénieur-e-s, ancrés dans le monde de l'entreprise, polyvalents, disposant à la fois des connaissances scientifiques et techniques, et d'une maîtrise des rouages de la gestion et du management.

L'école propose des parcours diversifiés, **généraliste ou spécialiste de l'informatique**, visant une intégration réussie en entreprise.

Les **29 options** proposées (ex. management de projets, recherche, robotique, bâtiment, génie urbain, cybersécurité...) aux élèves leur permettent d'acquérir des compétences nouvelles ou de renforcer leur expertise. Les options font largement appel à des experts issus du monde de l'entreprise afin de combiner les acquis théoriques et les approches pratiques.

L'école a largement investi depuis près de vingt ans dans **le développement et la mise en œuvre de pédagogies actives où les salles de classe** sont transformées en salles de réunion multimédia avec plusieurs tables de six ou huit places pour permettre à nos ingénieur-e-s CESI d'avoir à la fois un bon niveau technique et scientifique, d'être autonome, mais aussi d'avoir de réelles aptitudes à la communication et au travail en équipe.

Des environnements numériques interactifs, des écrans et des fablabs (fabrication laboratory) sont dédiés au prototypage rapide des projets pédagogiques. Ce type de pédagogie par problèmes et par projets, très utilisé dans les écoles membres du CDIO™, permettent de préparer des ingénieur-e-s, directement opérationnels, capables de manager des équipes et des projets complexes !

Des périodes de stages en entreprise tout au long de nos cursus

Plusieurs stages jalonnent la formation et l'école accompagne la prise de responsabilités de l'étudiant qui mènera, en dernière année, vers des missions d'ingénieur-e junior, son projet de fin d'études et l'emploi dans l'entreprise.

Les entreprises reconnaissent et apprécient les qualités et l'opérationnalité immédiate de nos étudiants. Leurs qualités de réflexion, d'adaptation et leur aisance relationnelle sont souvent plébiscitées par les entreprises qui en témoignent lors de nos enquêtes.



Un lien permanent avec l'international et la recherche

CESI École d'Ingénieurs donne à l'international une place de choix dans la formation de ses futurs ingénieur-e-s. L'ouverture au monde, la compétence interculturelle et l'expérience en soi sont fortement valorisées dans le cursus des ingénieur-e-s CESI et sont reconnues comme des compétences fondamentales. 100% des étudiants partent à l'étranger pour une période de 3 à 6 mois.

Dès la première année, les élèves participent à des projets de recherche. Confrontés à des problèmes concrets, leur goût pour l'innovation se développe. La recherche est organisée autour de deux thèmes scientifiques interdisciplinaires ; « apprendre et innover » et « ingénierie et outils numériques » et de deux domaines applicatifs que sont l'industrie et la ville du futur. Ces derniers correspondent aux besoins des territoires sur lesquels opèrent les entreprises partenaires de CESI.





Une école qui met l'entreprise au cœur de sa pédagogie

La taxe d'apprentissage est une ressource essentielle pour l'école. Vos versements contribuent largement au fonctionnement de l'école et assurent sa pérennité.

En devenant partenaire de l'école vous pouvez :

- **Faire la promotion** de votre entreprise auprès de nos étudiants pour un stage ou un premier emploi,
- **Proposer des projets** qui pourront être des sujets traités par nos étudiants au cours de leur parcours,
- **Intervenir en qualité de conférencier** au sein de nos campus,
- **Être associé à la stratégie d'évolution** de l'école lors de séances de consultation de nos partenaires. Ces rencontres école/entreprises permettent d'adapter régulièrement nos programmes pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises,
- **Assister aux conférences** de l'école dans nos locaux ou en visioconférence.

POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À CESI ÉCOLE D'INGÉNIEURS ?

Soutenir nos projets de développement pour 2022 !

➤ RECHERCHE LINEACT CESI (EA 7527)

Le Laboratoire d'innovation numérique pour les entreprises et les apprentissages au service de la Compétitivité des Territoires, travaille sur des projets liés à l'Industrie du Futur et à la Ville du Futur.

➤ DES ÉVOLUTIONS DE PROGRAMME

- Développement des enseignements liés à la transition numérique et environnementale,
- Création de nouvelles options : lean construction, portefeuille de projets

➤ INVESTISSEMENT PÉDAGOGIQUE

L'équipement de salles pédagogiques et de plateaux technologiques ainsi que des simulateurs et des jumeaux numériques.

➤ À L'INTERNATIONAL

Permettre aux étudiants de 4^è année de suivre un parcours d'études à l'étranger en s'appuyant sur la centaine d'accords de partenariats internationaux signés entre CESI, des laboratoires de recherche, des universités et des écoles en France et à l'étranger.

LA RÉFORME DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Depuis 2020, les entreprises doivent verser le solde de la taxe d'apprentissage (13 %) directement à l'établissement de leur choix.

LA COLLECTE

TAXE D'APPRENTISSAGE

0,68 %

de la masse salariale brute 2021
(hors Alsace Moselle)

QUOTA

87 % de la taxe
versés à l'OPCO
de branche
Bénéficiaires : CFA

SOLDE DE LA TAXE

13 % versés
directement aux
établissements
choisis

Avant le 1^{er} juin 2022

LES ÉTAPES

- 1** Calcul de sa masse salariale 2021 pour déterminer les 13 % (solde de la taxe d'apprentissage)
- 2** Vérification de la présence des établissements et formations sur les listes préfectorales
- 3** Verser le montant directement à l'établissement choisi
- 4** L'établissement adresse à l'entreprise un reçu avec le montant et la date de versement

VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À CESI ÉCOLE D'INGÉNIEURS N°UAI 0 922 45 5 U

- Par chèque à l'ordre de : Tour PB5 (6^e étage)1, avenue du Général de Gaulle 92074 Paris La Défense
- Par virement : FR 76 30076023521149830020080 _ BIC : NORDFRPP

Le versement du solde de la taxe d'apprentissage doit être envoyé entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2022 dernier délai (envoi du reçu de confirmation).